



Centre Communal d'Action Sociale

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025\_48\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF  
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

### Objet :

**Convention entre le CCAS de Vif et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes (CARSAT)**

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

### DÉCIDE

**De conclure, avec**

**Monsieur Yves CORVAISIER**  
en qualité de Directeur Général  
**69436, LYON Cedex 03**

Une convention de mise à disposition précaire de locaux afin de définir les conditions administratives et financières de l'occupation, par la CARSAT, d'un local à usage d'accueil du public, situé à l'Espace Olympe de Gouges - CCAS de Vif - Place Jean Couturier, 38450-Vif

L'occupation du local est consentie à titre gratuit pour une année à compter de la date de signature ainsi que suit :

- tous les vendredis de 8h à 15h, hors vacances scolaires estivales
- tous les vendredis de 8h à 13h, du 6 juillet au 28 août 2026

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,